

FORMATION

PRENDRE EN COMPTE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉCOLES ET LES CRÈCHES

Contrairement aux idées reçues, nous passons 80% de notre temps dans les lieux clos où nous respirons un air plus pollué qu'à l'extérieur. Les écoles ainsi que les crèches ne sont pas exemptes de ce phénomène. En effet, les sources de pollution peuvent y être nombreuses (humidité, revêtements, produits ménagers, mobilier, fournitures scolaires...) et avoir des impacts, à plus ou moins long terme, sur notre santé.

Les enfants représentent une population sensible vis-à-vis de cette pollution spécifique et nous savons aujourd'hui que cette problématique n'est pas à négliger.

La réglementation impose la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires.

L'APPA, forte de son expérience, propose une formation en présentiel, à destination des collectivités. Les objectifs de cette formation sont de faire connaître les enjeux de la qualité de l'air intérieur, la réglementation en vigueur et surtout les principaux leviers qui permettent d'améliorer la qualité de l'air respiré dans ces lieux.



Objectifs

La formation permettra aux participants de :

- **Savoir** identifier les différentes sources de pollution de l'air dans les écoles et les crèches ;
- **Connaître** les bonnes pratiques pour améliorer la qualité de l'air intérieur et mettre en œuvre un plan d'action ;
- **Découvrir** des ressources, des retours d'expérience ainsi que les outils disponibles ;
- **Connaître** la réglementation.

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure d'identifier les principales sources de pollution de l'air intérieur des écoles et crèches et de proposer des actions pour améliorer la qualité de l'air respiré dans ces structures.

Prérequis

Cette formation s'adresse aux **élus, agents des communes et intercommunalités** (services techniques, service environnement, service petite enfance) aux professionnels et gestionnaires/directeurs d'EAJE.



MATIN

- Enjeux et contexte de la qualité de l'air intérieur
- Principales sources de pollution de l'air dans les écoles et crèches
- Effets sur la santé des polluants de l'air intérieur
- Les bonnes pratiques
- La réglementation

APRÈS -MIDI

- Focus sur certaines problématiques : renouvellement de l'air, produits d'entretien, ...
- Retours d'expériences de collectivités
- Présentation des outils disponibles
- Echanges sur les actions à envisager par les participants

Modalités pédagogiques

- La formation alternera : présentation d'éléments de contexte scientifiquement validés, exercices individuels et collectifs, conseils pratiques à transmettre et appliquer, outils de sensibilisation et retours d'expérience.
- Chaque participant bénéficiera de **documents et de ressources** remis dans un dossier de partage.
- **Evaluation** : un test de connaissance sera proposé en début et à la fin de la session et permettra aux stagiaires de mesurer leur progression.
- Le formateur s'appuiera sur une **présentation PowerPoint** régulièrement mise à jour grâce à la veille scientifique.

Modalités pratiques

- **Durée** : 7 heures
- **Nombre de participants limité** : Maximum de 20 participants
- **Tarif** :
 - **En inter** : Dans certaines régions, les formations peuvent être proposées gratuitement grâce à une prise en charge des pouvoirs publics dans le cadre des Plans Régionaux Santé Environnement ;
 - **En intra** : 1300 euros TTC + Prise en charge des frais de mission du / des formateurs sur frais réels ;
- Une **confirmation d'inscription** vous sera adressée au plus tard 2 semaines avant la formation
- A l'issue de la formation un **questionnaire de satisfaction** sera proposé et une **attestation de présence** sera envoyée à chaque participant
- **Accessibilité PSH** : Un(e) Français(e) sur cinq est porteur d'un handicap, souvent invisible, qui peut rendre difficile l'accès à des lieux, des contenus pédagogiques ou à certaines situations. N'hésitez pas à contacter la **Référente Handicap de l'APPA – Assia Lahouaichri** assia.lahouaichri@appa.asso.fr pour formuler une demande liée à un besoin spécifique. L'équipe de l'APPA tentera d'y répondre aux mieux.

*Pour toute information complémentaire, nous vous conseillons les structures suivantes : ONISEP, AGEFIPH, FIPHFP
L'APPA est signataire de la Charte Progrès de la Ressources Handicap Formation des Hauts-de-France.*

L'APPA est organisme de formation enregistré sous le numéro 11940629894 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) et certifié QUALIOPI au titre de ses actions de formation.

Retrouvez le Règlement Intérieur des formations sur :
[APPA – règlement intérieur](#)



4.3/5

UTILITÉ DANS LA PRATIQUE
PROFESSIONNELLE



3.8/5

SATISFACTION GLOBALE DE LA
FORMATION

FORMATION

Prendre en compte la Qualité de l'Air Intérieur dans les écoles et les crèches

Jeudi 24 septembre 2026 | En ligne

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée de la formation : 7 heures

Lieu : En ligne via le logiciel ZOOM

Date limite d'inscription : 10 septembre 2026

HORAIRES

MODULE 1

9h – 12h30

MODULE 2

13h30 – 17h

CONTACTS

Inscriptions : Auprès de l'APPA via ce lien : <https://formation.appa.asso.fr/inscription-653>

Une confirmation d'inscription vous sera adressée au plus tard 2 semaines avant la formation.

Formateur référent : **Corentin JOB** – APPA - corentin.job@appa.asso.fr

Questions administratives : **Pôle formation de l'APPA** - formation@appa.asso.fr